

Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis sur les réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie dans les habitations

- **Demandé par le Ministre du Climat et de l'Energie, M. Magnette, dans une lettre datée du 28 octobre 2008**
- **préparé par le groupe de travail *énergie et climat***
- **approuvé par l'assemblée générale du 25 septembre 2009 (voir annexe 1)**
- **la langue originale de cet avis est le français.**

- [1] Le Ministre Magnette a demandé au CFDD d'organiser une concertation structurelle sur les incitants liés à l'énergie¹. Cet avis constitue une première réponse à cette demande. Le CFDD se penchera en effet dans les prochains mois de manière plus détaillée sur les incitants liés à l'énergie. Il formulera ses recommandations à ce propos dans un avis qu'il devrait rendre au début de 2010.
- [2] Dans des avis antérieurs², le CFDD a insisté sur le rôle prioritaire que doit jouer une politique de maîtrise de la demande d'énergie, afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de renforcer notre économie, face à une augmentation des coûts de l'énergie.
- [3] Dans le contexte actuel des discussions sur le budget, le CFDD a tenu à émettre un avis sur les réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie dans les habitations, qui constituent un des outils fédéraux majeurs, en vue de maîtriser la demande d'énergie. Compte tenu de l'importance des efforts à faire en cette matière, le CFDD estime que malgré un contexte budgétaire difficile, il n'est pas opportun de réduire les montants consacrés à cette politique.
- [4] Le CFDD recommande que lors des modalités d'octroi des réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie dans les habitations, les principes suivants soient observés:
- Un audit énergétique de l'habitation considérée devrait être réalisé, avant l'introduction de toute demande de réduction d'impôts. Des mécanismes devront être mis en place pour rendre cet audit accessible à toutes les catégories de ménages;
 - Cet audit devra établir une hiérarchie dans les investissements, permettant d'améliorer les prestations énergétiques du bâtiment, en classant ces investissements selon leur efficacité (rapport entre l'énergie économisée et/ou les émissions de CO₂ évitées d'une part et d'autre part le coût de l'investissement, sans tenir compte des primes et déductions) ;
 - Les réductions d'impôts doivent être accordées en priorité aux investissements présentant l'efficacité la plus élevée.
- [5] Sans vouloir entrer dans les détails des modalités concrètes de cette adaptation, le CFDD émet trois recommandations complémentaires:

¹ Dans une lettre adressée au CFDD, datée du 28 octobre 2008 et intitulée : concertation structurelle sur les incitants liés à l'énergie.

² Voir notamment l'avis cadre du CFDD sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures "no regret") du 20 mai 2003 ou le troisième avis sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012 (volet belge dans le cadre européen) du 25 novembre 2005 (2005a08)



- une solution doit être trouvée pour les ménages qui ne paient pas d'impôts et qui donc ne peuvent bénéficier d'une telle mesure pour leur habitation principale. Une prolongation du système de crédit d'impôt prévu dans le plan de relance ou un aménagement des conditions qui incitent au recours aux tiers-investisseurs pourraient être intéressants à cet égard ;
- des mesures doivent continuer à soutenir activement les locataires pour leur permettre d'entreprendre des investissements d'économies d'énergie.
- une période transitoire devrait être fixée entre les anciennes et les nouvelles modalités, qui permette aux ménages d'adapter leurs décisions d'investissements, étant entendu que les déductions possibles pour les travaux faits avant l'adaptation resteraient acquises suivant les modalités prévues antérieurement. Cette période transitoire devrait d'ailleurs être mise à profit pour redéfinir la portée et le contenu des audits.

ANNEXE 1. Nombre de membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2009

- Les 4 président et vice-présidents:
T. Rombouts, *I. Callens*, A. Panneels, *J. Turf*.
- 5 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:
R. de Schaetzen (Natagora), J. Gilissen (IEB), M.-O. Herman (Greenpeace), J. Miller (IEW), *S. Leemans* (WWF)
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:
B. Gloire (Oxfam-Solidarité), A. Heyerick (VODO), B. Vanden Berghe (11.11.11), N. Van Nuffel (CNCD)
- Les 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:
C. Rousseau (CRIOC), C. Rousseau (Test Achat)
- 3 des 6 représentants des organisations des travailleurs:
J. Decrop (CSC), *S. Storme* (FGTB), D. Van Daele (FGTB)
- Les 6 représentants des organisations des employeurs:
I. Chaput (Essenscia), A. Deplae (Union des Classes Moyennes), A. Nachtergaele (FEVIA), M.-L. Semaille (Fédération wallonne de l'agriculture), P. Vanden Abeele (Unie van Zelfstandige Ondernemers), *O. Van der Maren* (Fédération des entreprises belges).
- Les 2 représentants des producteurs d'énergie:
H. De Buck (Electrabel), F. Schoonacker (Samenwerkende Vennootschap voor Productie en Elektriciteit)
- Les 6 représentants des milieux scientifiques:
M. Carnol (ULG), R. Ceulemans (UA), L. Helsen (KUL), D. Lesage (UG), J.-P. van Ypersele de Strihou (UCL), *E. Zaccai* (ULB)

Total: 32 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique.

ANNEXE 2. Réunion de préparation de cet avis

Le groupe de travail énergie climat s'est le 14 septembre 2009 pour préparer cet avis.



ANNEXE 3. Personnes qui ont collaboré à la préparation de cet avis

Membres avec voix délibérative et leurs représentants

- Prof. Jean-Pascal van YPERSELE (UCL; président du groupe de travail énergie et climat)

- M. Luc BRAET (FEB – groupement de la sidérurgie)
- Dhr Bert DE WEL (ACV)
- M. Arnaud DEPLAE (UCM)
- M. Sébastien STORME (FGTB)
- M. Julien VANDEBURIE (IEW)
- Dhr Sam VAN DEN PLAS (WWF)
- M. Olivier Van der MAREN (FEB – VBO)
- Dhr Luc VAN NUFFEL (Electrabel)
- M. Gregoire WALLENBORN (ULB)

Secrétariat

- M. Marc DEPOORTERE
- Dhr Jan DE SMEDT